



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 27 mars 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres identiques datées du 9 mars 2018 (S/2018/213), je tiens à appeler votre attention sur une nouvelle violation de l'espace aérien qatarien, commise par un avion de combat bahreïmien.

Le 25 mars 2018 à 18 h 20 (heure locale), un avion de combat bahreïmien a été repéré alors qu'il survolait les eaux territoriales qatariennes à 22 000 pieds d'altitude et une vitesse de 400 nœuds, au point de coordonnées géographiques 255841N/0505042E. L'appareil a violé l'espace aérien sur 2,5 milles marins en tournoyant, avant de quitter l'espace aérien qatarien à 18 h 21, au point de coordonnées géographiques 255711N, 0505000E. Les autorités qatariennes compétentes ont ordonné immédiatement une patrouille dans cette zone et un appareil a décollé sur-le-champ.

Cet acte constitue une violation grave et flagrante du droit international. Les atteintes constantes à la souveraineté du Qatar risquent d'attiser les tensions dans la région, sans faire cas de la sécurité et de la stabilité régionales. Une nouvelle fois, le Qatar souhaite appeler l'attention du Conseil de sécurité sur ce fait grave en se référant aux dispositions des Articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies et exhorte de nouveau l'Organisation des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires, conformément à la Charte, pour préserver la paix et la sécurité internationales et amener Bahreïn à mettre un terme à ses violations répétées.

Le Qatar continue de faire preuve de retenue face aux agissements irresponsables et provocateurs dirigés contre lui, notamment par Bahreïn, et qui visent à troubler la sécurité et la stabilité régionales. Il dénonce et rejette vigoureusement toute atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale et se réserve pleinement le droit, souverain et légitime, d'intervenir en cas de violation. Il n'hésitera pas à prendre les dispositions qui s'imposent pour préserver sa souveraineté, défendre ses frontières, son espace aérien et maritime et sa sécurité nationale, conformément aux règles du droit international.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed Saif Al-Thani



**Annexe aux lettres identiques datées du 27 mars 2018 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Qatar auprès
de l'Organisation des Nations Unies**







